



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Éclaire<sup>®</sup>

Dispositif au service  
du Projet Académique

CAHIER DES  
CHARGES  
2017-2021

# Préface

---

L'académie de Poitiers a fait de l'organisation de ses établissements en réseaux un vecteur important de la mise en œuvre de son projet éducatif. Engagée dès les années 2000 dans la politique des bassins d'éducation et de formation, puis à partir de 2010 dans une expérimentation de quelques réseaux de proximité, elle a formalisé en octobre 2013 une généralisation de ce maillage en l'inscrivant au cœur du projet académique. Associant Ecole, Collège, Lycée, pour l'Orientation et la Réussite des Elèves (ECLORE), le réseau traduit la volonté de renforcer la continuité et la cohérence du parcours de l'élève de la maternelle à l'université.

En 2016 Madame la Rectrice a souhaité une évaluation après 2 années de fonctionnement du dispositif par les deux Inspections Générales. Leurs conclusions ont montré son intérêt et proposé des axes de progrès concernant le recentrage des finalités, le découpage territorial, le pilotage et les modalités de fonctionnement.

Par ailleurs, la consultation menée dans le cadre de la préparation du nouveau projet académique fait état d'une forte demande des professionnels d'accompagnement de l'évolution de leurs pratiques. Les pratiques pédagogiques, la formation et l'accompagnement des professionnels de l'éducation sont au cœur des préoccupations pour accompagner les élèves dans la réussite de leur parcours éducatif et de leur insertion sociale et professionnelle. L'évolution des didactiques à la lumière des recherches actuelles en neurosciences, en psychologie de l'enfant, l'interdisciplinarité, l'intégration du numérique ou la prise en compte des élèves à besoins particuliers sont autant de sujets fondateurs d'une réflexion collective de terrain.

Un groupe de travail académique a été mandaté afin de produire un cahier des charges des évolutions à construire, en s'appuyant sur les dynamiques engagées.

Madame la Rectrice a précisé **les finalités des réseaux ECLORE, en tant que dispositif facilitateur pour la mise en œuvre des politiques éducatives**. Les orientations stratégiques fixées au niveau national sont déclinées dans l'académie. Dès lors, les objectifs recherchés sont une organisation plus efficace des réseaux dans tous les territoires, permettant davantage d'autonomie et d'engagement des acteurs et de visibilité de ces actions auprès des enseignants. La volonté affichée est également de  **rapprocher développement professionnel et pratiques pédagogiques, de proposer un outil agile, un espace au service du projet académique** en pleine cohérence avec ses objectifs.

L'organisationnel est le premier niveau d'intervention possible. Il s'agit de permettre une dynamique collective qui s'appuie sur une plus grande cohérence territoriale (convergence entre réseau et circonscription) et de définir clairement les compétences des réseaux (école du socle) et de la dimension inter-réseau tout aussi essentielle du dispositif, qui peut correspondre aux bassins, mais non exclusivement (parcours de formation post-3ème).

Le second niveau concerne les modalités d'action d'ECLORE qui impulsent la réflexion collective sur l'amélioration des pratiques professionnelles et l'innovation pédagogique, au service de la réussite des élèves.

Les gestes professionnels sont ainsi un levier à mobiliser pour une meilleure réussite de l'élève. Ils concernent le pilotage de son enseignement, l'atmosphère de la classe, le tissage du sens, l'étayage des élèves, le travail d'équipe, ... Leur construction progressive, individuelle et collective, est un objet central de partage et de formation.

La forme scolaire, contrainte à l'évolution, est également un enjeu majeur. La modification du public, de sa relation au savoir, la recherche de sens, l'ouverture de l'École à ses partenaires, l'intégration du numérique, sont autant de facteurs à considérer.

Enfin l'innovation pédagogique, qui interroge les postures et les habitudes installées afin de mieux répondre aux problématiques de terrain, doit être mieux valorisée, et adossée à des processus d'évaluation pour catalyser et enrichir plus largement les pratiques de chacun.

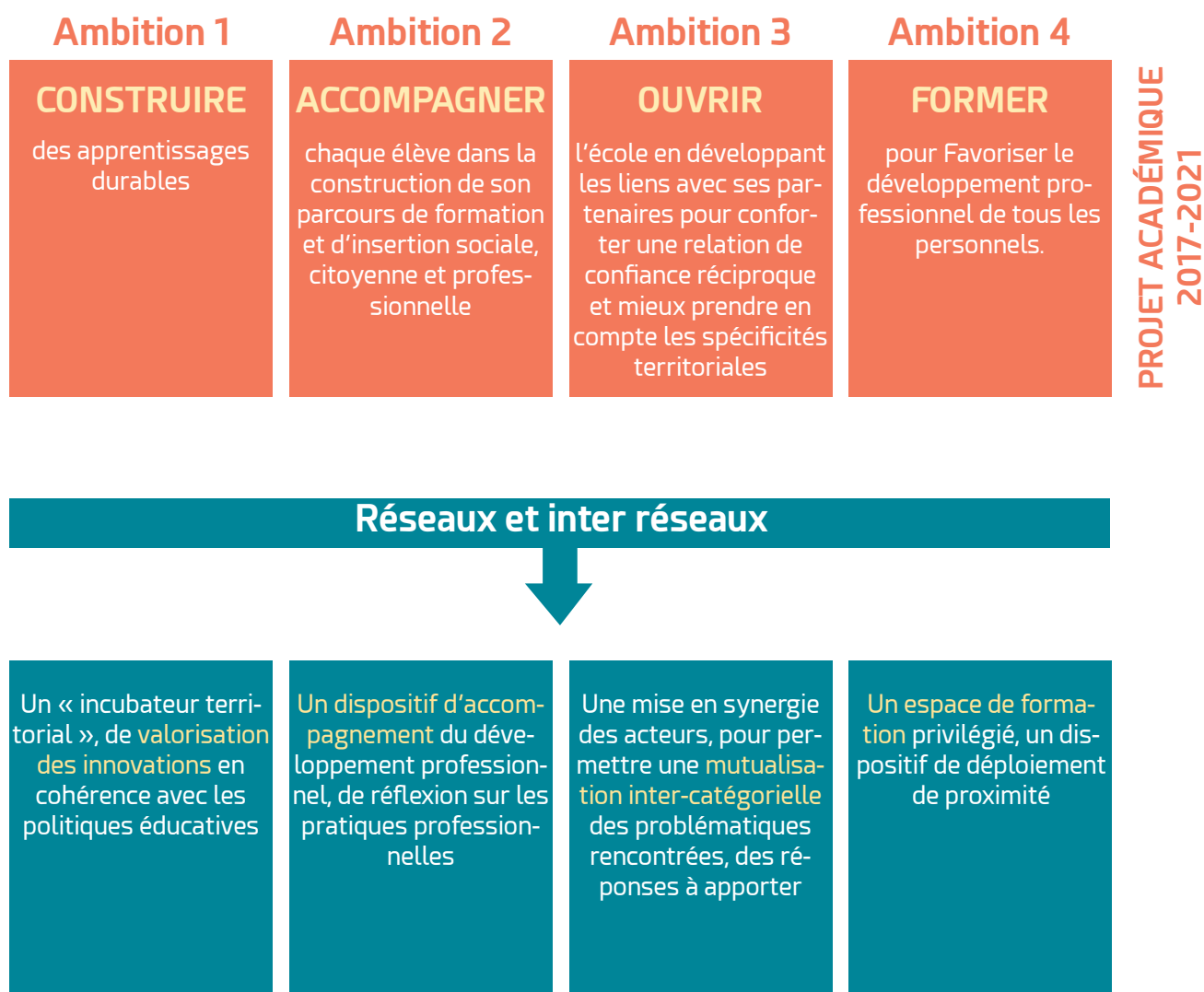
L'évolution des pratiques professionnelles et l'innovation du terrain devront s'inscrire de façon horizontale et interdisciplinaire dans la nouvelle organisation du curriculum de l'élève articulée autour des quatre grands parcours éducatifs qui jalonnent désormais la scolarité de l'élève : Avenir, Citoyen, Culturel, et Santé.

Le dispositif ECLORE a donc vocation à porter son action au niveau des réseaux et entre les réseaux, en visant des effets mesurables à l'échelle de la classe. En mettant à la disposition des personnels un outil pragmatique de mutualisation et de formation de proximité, l'académie de Poitiers souhaite agir au bénéfice des élèves en s'appuyant sur une démarche collective, réactive et créative.

# Les finalités

## ECLORE (Ecole, collège, Lycée pour l’Orientation et le Réussite des Elèves) : un dispositif au service des politiques éducatives

Eclore a désormais pour finalités de faciliter, dans tous les territoires, l’engagement des acteurs en rapprochant développement professionnel et pratiques pédagogiques. Chaque Réseau et inter-réseau propose un outil agile, un espace au service des politiques éducatives dans lesquelles s’inscrit le projet académique.



# Le découpage

## Faire coïncider Réseau / Circonscription

- Une configuration qui vise une plus grande cohérence et une meilleure efficacité de l'animation pédagogique des territoires.
- Un dispositif qui associe désormais les écoles d'une circonscription et les collèges concernés, formant un tout cohérent = Ecole du socle
- Des inter-réseaux organisés par le regroupement de réseaux sur un territoire départemental ou inter départemental

## Compétences du réseau et de l'inter-réseau

<b>Réseau ECLORE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un Espace d'accompagnement et de formation intercatégoriel dans la perspective de l'acquisition du <b>socle commun</b></li><li>• Un lieu de réflexion sur la liaison collège-lycée</li><li>• C'est le réseau des collèges et écoles d'un périmètre tendant vers celui de la circonscription, pour assurer une plus grande cohérence et une meilleure efficacité de l'animation pédagogique des territoires.</li></ul>
<b>Inter-réseau ECLORE</b>	<p>C'est le regroupement de plusieurs réseaux, à l'échelle départementale ou interdépartementale, dont la vocation est d'aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la fluidité du passage collège / Lycée</li><li>• l'accompagnement du jeune dans son orientation post-3ème et la préparation de son insertion sociale, citoyenne et professionnelles</li><li>• la mise en synergie des acteurs pour aborder les problématiques rencontrées, mutualiser les solutions</li><li>• l'accès éclairé et construit à l'enseignement supérieur.</li></ul>

### **ECLORE N'EST PAS :**

**Une entité administrative** au détriment d'un espace pédagogique.

## Un découpage qui engage une réflexion sur

- les périmètres du réseau au niveau départemental : circonscription / secteur collège / communauté de communes / commune
- l'inter-réseau à l'échelle départementale ou interdépartementale.

## Une synergie avec les autres dispositifs d'accompagnement et de formation de la maternelle à l'université

L'Education Prioritaire s'articule avec ECLORE par leur périmètre et par l'intégration des parcours d'excellence, des projets de réseau et la diffusion ou l'échanges sur des nouvelles pratiques.

Le réseau FOQUALE, les CLEE et les pôles de stages occupent une place déterminante dans les problématiques de l'inter-réseau. Ils doivent donc prendre en compte ce nouveau découpage pour faire évoluer leurs propres modalités d'organisation.

L'Inclusion scolaire est une priorité des réseaux, en particulier au niveau du cycle de consolidation. Elle se manifeste dans les inter-réseaux et le parcours post 3ème par des objectifs de qualification de niveau V.

La liaison collège-lycée est une priorité académique dont le but est de renforcer l'orientation construite et choisie, la mobilité et la poursuite d'études en pleine adéquation avec le projet personnel de chaque élève.

C'est une préoccupation première pour les inter-réseaux. Elle doit être largement anticipée par les réseaux dans le cadre du **Parcours Avenir**.



## Le pilotage

---

Le dispositif ECLORE contribue à l'efficacité et à une meilleure lisibilité du système éducatif : il est le cadre privilégié de la réflexion et des initiatives de terrain, des échanges entre les écoles, collèges et lycées d'un territoire donné, de leur coopération pour la mise en œuvre du projet académique. Il doit faciliter l'élaboration des réponses adaptées aux besoins et aux attentes des établissements en favorisant la confrontation des idées, la comparaison et la mise en commun des pratiques, l'échange et l'enrichissement professionnels, la mutualisation des moyens, les relations avec les partenaires locaux.

### Articuler plus grande autonomie et efficacité sur tous les territoires.

**Le dispositif ECLORE se structure en 3 niveaux :**

1. **Un niveau académique** : une cellule académique commune avec la cellule de suivi du projet académique en lien étroit avec le CARDIE.
2. **Un niveau départemental** avec un coordonnateur départemental (Conseiller pédagogique auprès du DASEN)
3. Les structures opérationnelles des **réseaux et inter-réseaux**

#### *Cahier des charges*

- Nomination des membres du comité de pilotage et du coordonnateur ou un binôme par le Recteur sur proposition des membres, validée par le DASEN
- Elaboration d'un diagnostic et d'un tableau de bord
- Définition d'une feuille de route : 2 à 3 priorités pour chaque dispositif ECLORE
- Rédaction d'une lettre de mission du coordonnateur signée par le Recteur
- Rédaction des comptes-rendus de copils transmis au DASEN par l'intermédiaire du coordonnateur départemental qui assiste aux COPIL
- Rédaction par le comité de pilotage et le bureau d'un bilan annuel de l'activité du dispositif transmis au DASEN et à la cellule académique.

#### *Initiative du réseau ou de l'inter-réseau*

- Invitation de personnes ressources aux comités de pilotage ;
- Choix du nombre et des modalités de réunion ;
- Définition des besoins en formation ;
- Choix des actions à mettre en œuvre au service des priorités du réseau ou de l'inter-réseau ;
- Demande d'attribution de moyens sur des dispositifs de mutualisation, de formation, ou de recherche/actions concernant les gestes professionnels.

## Composition des comités de pilotage et bureaux

Le réseau	L'inter-réseau
<p><b>Un COFIL :</b>                      L'IA-IPR référent                      Les IEN 1er degré                      Les principaux et adjoints des collèges du réseau                      Les proviseurs et adjoints des lycées                      Les directeurs d'écoles                      1 conseiller pédagogique                      Un COP                      Le cas échéant, un professeur référent                      Le coordonnateur départemental (invité)</p>	<p><b>Un BUREAU</b>                      composé par un IA-IPR, un IEN, un IEN ET EG IO, un Principal, un ou plusieurs proviseurs, désignés parmi ses membres :</p> <p>Les IA-IPR référents                      Un IEN ET EG IO                      Les IEN 1<sup>er</sup> degré                      IEN-IO et directeurs de CIO                      Les principaux des collèges des réseaux                      Les proviseurs des lycées de l'inter-réseau                      Les gestionnaires d'établissement                      Le coordonnateur départemental (invité)</p>
<p>Le DASEN a en charge de veiller au fonctionnement effectif du dispositif ECLORE.</p>	

## Rôles des comités de pilotage et bureaux

Le réseau	L'inter-réseau
<p>Le copil réalise un diagnostic de réseau : document de contexte qui doit permettre de mettre en place un tableau de bord sur les forces et faiblesses au sein du réseau et du territoire, en se concentrant sur l'acquisition du socle commun.</p>	<p>Le bureau réalise un diagnostic des parcours scolaires des élèves sur l'inter-réseau : orientation, validation, décrochage, insertion, qui doit permettre de mettre en place un tableau de bord.</p>
<p>Une feuille de route est établie afin de mettre en place des actions de concertation, de mutualisation, de partage de pratiques à destination des professionnels de son territoire. Cette feuille de route s'inscrit en cohérence avec les politiques éducatives, et donc le projet académique. Elle se concentre sur 2-3 priorités, qui peuvent évoluer chaque année en fonction du suivi réalisé.</p>	



## Le réseau

Le fonctionnement est établi pour 4 ans à partir de la rentrée 2017, comme le projet académique. Il pourra être renouvelé, après une nouvelle évaluation externe et globale d'ECLORE au niveau académique.

Il identifie les besoins, au regard du diagnostic et des objectifs du réseau: il priorise les actions à mener en favorisant la construction d'une culture commune inter-degré/inter-cycle dans le cadre de la formation

Il impulse et suit la dynamique de liaison entre collège et lycée sur son territoire.

## L'inter-réseau

Il identifie les besoins et priorise les actions à destination

- des personnels des collèges et lycées
- des personnels de **direction et de gestion**

pour répondre au diagnostic des parcours.

Le Copil et le bureau **identifient les partenaires privilégiés du réseau** et de l'inter-réseau : interlocuteurs des collectivités territoriales, référents gendarmerie, police et justice, référents culture, référents décrochage scolaire, acteurs du temps périscolaire, représentant de l'apprentissage, représentant de l'agriculture, représentant du secteur médico-social, représentant de l'enseignement adapté, représentant de l'enseignement spécialisé, représentant du monde économique et professionnel, etc.

Le Copil et le Bureau impulsent, animent, régulent et évaluent les actions de réseau (possibles commissions de travail) et communique à destination de tous les enseignants et acteurs du réseau.

ECLORE a également vocation à interagir en synergie avec :

- Les réseaux Foquale
- Les partenaires du monde professionnel et les CLEE.
- L'enseignement supérieur et la recherche

## Pilotage académique

### *La cellule de suivi académique*

La cellule de suivi est académique. La composition de cette cellule est intercatégorielle ; les coordonnateurs départementaux en sont membres. Elle facilite la mise en relation avec les différents acteurs académiques susceptibles d'apporter conseil, expertise, ressources de proximité pour la réalisation des objectifs fixés par les réseaux et inter-réseaux.

Elle est en charge à la fois du suivi de la réalisation du projet académique, dont ECLORE constitue l'un des leviers, et du suivi d'ECLORE. Elle met à disposition des réseaux et inter-réseaux, autant que de besoin, des indicateurs, des outils d'auto-évaluation.

# Le fonctionnement

---

## Un lien renforcé avec les DASEN

### *Un coordonnateur départemental est nommé par le DASEN*

Le coordonnateur départemental, dont la lettre de mission est publiée sur le site départemental, est chargé :

- D'assister aux comités de pilotage des réseaux et des inter-réseaux ;
- D'apporter une aide technique pour l'établissement du diagnostic, le suivi du tableau de bord, et l'évaluation du fonctionnement des réseaux et bassins ;
- De contribuer à l'animation et aux actions de formations de proximités dans les réseaux et bassins.
- De valoriser l'action des réseaux via la communication (site DASEN en liaison avec la communication académique, twitter etc.)
- De préparer et de mettre en œuvre un dialogue stratégique avec la DASEN dans le cadre du cycle de consolidation (cf. annexe)
- D'assurer le lien avec la cellule académique.

## Un diagnostic et une feuille de route

### *Le diagnostic est centré sur les objectifs :*

- Maîtrise du socle pour tous les élèves au niveau **d'un réseau**
- Orientation construite et choisie dans le cadre d'un projet personnel de l'élève, amélioration de l'accompagnement dans des parcours de formation choisis, diminution du décrochage, augmentation de la fluidité vers l'enseignement supérieur au niveau **de l'inter-réseau**.

### *Un état des lieux centré sur la maîtrise du socle pour tous ou l'orientation choisie, la lutte contre le décrochage, Les indicateurs du devenir élève au lycée (LGT et LP)*

- Une grille d'indicateurs permettant le suivi d'un dispositif opérationnel
- Un croisement de différents indicateurs permettant de dégager une problématique sur le territoire

Une feuille de route comportant deux à trois priorités stratégiques pour l'ensemble de la communauté éducative du territoire. Ces priorités témoignent des réflexions mutualisées sur les pratiques professionnelles et pédagogiques, et toutes formes d'interactions qui vont concourir au développement professionnel. Un focus est proposé sur la formation dans le présent cahier des charges.

### **LE DIAGNOSTIC ET LA FEUILLE DE ROUTE NE SONT PAS**

- Un recensement de l'ensemble des actions en place dans les différents domaines de l'action éducative
- Des axes de travail couvrant la quasi-totalité du champ éducatif

## Moyens alloués au réseau ECLORE

Les moyens de fonctionnement des réseaux et inter-réseaux sont alloués à un lycée de l'inter-réseau qui sert d'établissement mutualisateur.

### *L'utilisation des moyens*

- Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles par de la mutualisation entre les établissements, les écoles, en privilégiant la dimension collective.
- Cibler le développement d'une culture professionnelle

**Une enveloppe en euros** permettant de faciliter l'activité du comité de pilotage, la mise en œuvre des réunions, la prise en charge de frais de déplacement professionnel, etc. Le développement professionnel

C'est la modalité d'action retenue qui doit concentrer l'essentiel des moyens.

A cet effet, une partie significative des moyens sera dédiée à **des actions de proximité à l'initiative des réseaux et inter-réseaux, permettant l'articulation entre pratiques pédagogiques, innovation et formation intercatégorielle, avec la volonté de créer des espaces locaux, contextualisés, de développement professionnel.**

Des dispositifs sont en réflexion dans ce cadre :

- FIL
- Ateliers de mutualisation d'enseignants titulaires
- Groupes d'analyse de pratiques
- Groupe d'échanges de professeurs stagiaires (ESPE) avec leurs tuteurs de terrain

### **LES MOYENS NE DOIVENT PAS**

- Financer des actions de liaison à destination des élèves.
- Prendre en charge des frais liés à l'activité pédagogique des établissements (comme la prise en charge de frais de déplacements d'élèves).

## La communication

- Les réseaux étant des dispositifs favorisant la mutualisation des pratiques professionnelles en évolution, ils sont le vecteur privilégié du recensement et de la valorisation de ces pratiques.
- Le coordonnateur départemental sera l'interlocuteur principal pour une communication renforcée au plus près du terrain, de la classe, et pour permettre la valorisation de l'actualité des réseaux auprès des partenaires.
- Le service « communication » académique sera en appui pour conforter et améliorer les canaux, outils et supports les plus pertinents et efficaces accompagnant cette communication.

Il y a donc un travail d'accompagnement à faire en direction des acteurs aux premiers rangs desquels chefs d'établissement, inspecteurs et directeurs et pour rendre lisible le dispositif ECLORE à l'ensemble de la communauté éducative.

### Il faut distinguer :

#### *La communication sur les dispositifs ECLORE*

- En direction des personnels, en particulier des enseignants
- En direction des autres dispositifs : DAFOP, REP, CLEE, FOQUALE etc.
- En direction des partenaires : collectivités, associations, chambres consulaires, enseignement supérieur, etc.

**Un dispositif de communication simple** comme le site départemental ou académique doit permettre de diffuser largement et régulièrement l'actualité des réseaux via le coordonnateur départemental, relayée activement par les chefs d'établissement et les corps d'inspection.

A travers ce canal c'est également l'actualité des CLEE, de Foquale, des circonscriptions qui doit être mise en avant.

Les instances (CEC, conseils pédagogiques, conseils de cycles...), les temps « institutionnels » ou plus informels, peuvent constituer des moments privilégiés de communication. La pré-rentrée avec le dossier qui l'accompagne par exemple, les réunions de parents, les rencontres avec les corps d'inspection, peuvent constituer des leviers utiles pour rendre la communication accessible, partager l'information. L'identification, dans les écoles et les EPLE, d'un espace dédié à cette communication, qu'il soit numérique ou non, demeure essentielle pour parvenir à développer le sentiment d'appartenance au réseau et développer une culture professionnelle du réseau.

## ***La communication sur les pratiques professionnelles***

Les réseaux ont vocation à identifier des pratiques et à les partager, ce qui suppose une collaboration opérationnelle simple et efficace entre le COPIL, les corps d'inspection, le CARDIE, le coordonnateur départemental et le service « communication » académique. Cette valorisation va de pair avec de la mutualisation, l'utilisation, voire la création de ressources (vivier de formateurs déjà présents comme les formateurs académiques, formateurs DAFOP, CAREP, vivier à construire autour des ressources CARDIE...).

## ***Une plateforme de ressources pédagogiques***

La cellule académique étudiera la faisabilité d'une plate-forme numérique ECLORE, centralisant et organisant les ressources utiles dans le cadre de l'évolution des pratiques, gérée et animée régulièrement (recensement, archivage, forums).

Les différentes options seront analysées (site existant type Magistère ou Viaeduc, création d'un site dédié ou blog).

Cette réflexion sera conduite en étroite liaison avec les coordonnateurs départementaux.

## Focus sur la formation

---

Les réseaux ont permis d'amorcer le développement d'une culture professionnelle commune entre enseignants, particulièrement dans le cadre des liaisons inter-degrés.

Les retours des responsables de dispositifs sont quasi-unanimes sur le nécessaire renforcement des temps de formation intercatégorielle.

Les réseaux ont également démontré leur pertinence pour recenser et valoriser des pratiques intéressantes. Désormais l'objectif est d'aller plus loin en permettant aux enseignants et aux personnels d'encadrement de se saisir de cet espace afin qu'il génère des sessions de formation structurées qui répondent à leurs besoins.

Le dispositif ECLORE a vocation à faciliter le développement de la formation de proximité en l'appuyant sur les pratiques de classes, la mise en réseau, l'innovation et la recherche.

### Dispositif de formation

Le dispositif de formation dans le réseau ECLORE doit rapprocher pratiques pédagogiques et formation, situations réelles et recherche pédagogique, en favorisant des démarches collectives, voire des échanges informels, qui mettent en réseau praticiens, formateurs et éventuellement chercheurs.

- Un dispositif de formation qui s'inscrit dans la démarche du PAF, construit localement, et si nécessaire en collaboration avec la DAFOP et l'ESPE
- Des lieux et des temps d'échanges entre professionnels pour partager et analyser leurs pratiques
- Des formations fondées sur des expériences vécues par les enseignants
- Des formations construites à partir du recensement des besoins
- Des dispositifs qui s'appuient si nécessaire sur l'expertise et les moyens de la DAFOP, mais construits par les acteurs du réseau, en synergie avec les circonscriptions de façon à faciliter les formations inter-degrés
- Des dispositifs de formation qui peuvent intégrer des temps d'échanges de pratiques et de co-enseignement
- Un terreau privilégié de l'animation des réseaux de tuteurs, en lien avec l'ESPE

## Organisation

Le copil du réseau ou de l'inter-réseau contribue à l'analyse des besoins en formation afin d'aider à **l'élaboration d'un plan d'accompagnement et/ou de formation à l'échelle du réseau.**

L'appui de formateurs et d'inspecteurs est indispensable.

L'organisation permet de reprendre des axes de travail et de réflexion engagés par la DA-FOP et l'ESPE, comme par exemple les ateliers de mutualisation ou les groupes d'analyse de situations professionnelles.

### Sa finalité :

En centrant l'action sur les pratiques pédagogiques (innovation, expérimentation, recherche-action, formation), avec l'IA-IPR, l'IEN, le CPC, le CARDIE comme référents pour impulser, accompagner, évaluer, **ECLORE réaffirme sa vocation à faire du réseau un « laboratoire pédagogique ».**

## Axes de développement

- **Créer un cadre qui favorise les formations de proximité** à l'initiative des équipes pédagogiques et des corps d'inspection, en lien étroit avec les pratiques professionnelles.
- Mettre en place, non pas un dispositif de droit commun, mais **un espace fonctionnel qui favorise l'innovation et la formation et qui accompagne et encourage les initiatives collectives locales.**
- **Renforcer les formations de formateurs pour densifier le maillage des territoires.** Il convient de disposer d'un vivier suffisant de personnes ressources performantes en didactique disciplinaire mais également sur tous les grands sujets transversaux (différenciation, environnements d'apprentissages, neurosciences, etc.)

# L'évaluation

---

## Enjeux

L'expertise de l'Inspection générale a mis en évidence la nécessité de réfléchir à l'évaluation d'Éclore et d'en définir le cadre. Cette évaluation doit s'envisager à plusieurs niveaux :

- **Évaluation du dispositif** en lui-même à des fins de pilotage et de régulation ; une nouvelle évaluation externe sera mise en œuvre après 4 ans ;
- **Suivi annuel** de l'évolution des principales caractéristiques d'un réseau ou d'un inter-réseau à l'aune des indicateurs ciblés dans le diagnostic ;
- **Évaluation centrée sur les pratiques pédagogiques** qui deviennent le premier levier d'action d'ÉCLORE.

La réussite des élèves à travers la construction de leur parcours et de leurs performances scolaires renvoie prioritairement au travail en établissement, en circonscription et en école et à une réflexion partagée dans le cadre des dialogues stratégiques conduits avec chaque établissement.

Cette démarche est à distinguer d'une méthodologie qui sera à établir pour identifier et suivre l'évolution des pratiques de classe (geste professionnel et forme scolaire) qui deviennent la première préoccupation d'ÉCLORE (pour les enseignants comme pour les personnels d'encadrement).

ÉCLORE doit pouvoir intervenir en amont sur les facteurs qui favorisent ces réussites, donc sur l'action des enseignants en interrogeant les pratiques professionnelles afin d'apporter des évolutions par une mobilisation reposant sur trois dynamiques : la formation, l'innovation, et la communication.

La réflexion sur les pratiques professionnelles devra porter une attention toute particulière à deux composantes du parcours de réussite de l'élève :

- L'acquisition des fondamentaux ;
- L'ambition dans la construction du projet de formation.



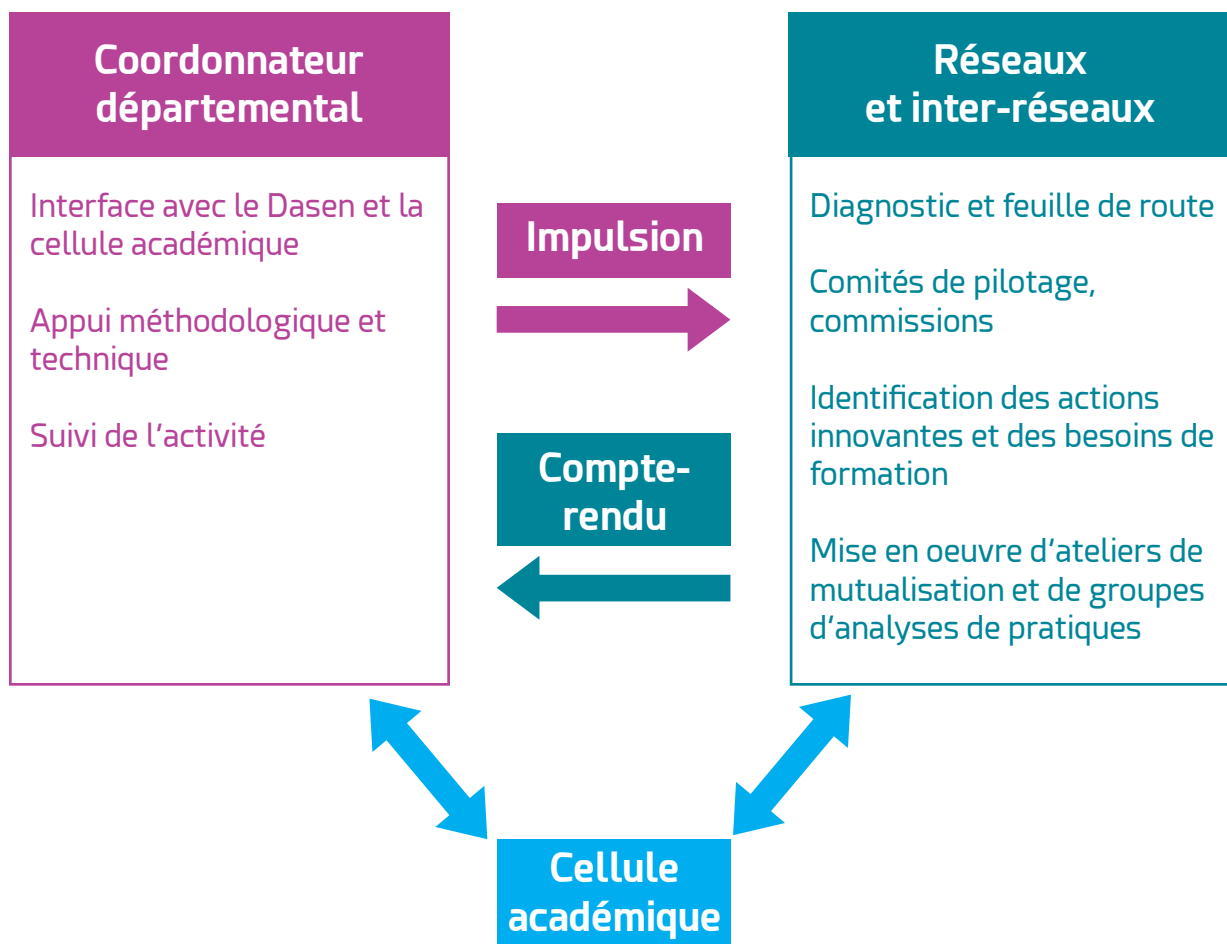
## Le suivi du dispositif au niveau départemental et académique.

La création d'une **mission de coordination ECLORE** au sein de chaque DASEN doit aider les réseaux dans la mise en œuvre du projet académique par un accompagnement de dispositifs « hors droit commun », afin de ne pas créer un échelon de pilotage intermédiaire.

Ce travail doit permettre :

- **Une autonomie** des réseaux et inter-réseaux dans la définition de leurs priorités et les modalités de mise en œuvre de leur feuille de route
- **Un contrôle** a posteriori suffisamment important afin d'évaluer l'efficacité du dispositif et garantir un fonctionnement respectant le cahier des charges.

Dans cette démarche, le rôle du coordonnateur départemental est central :



## Le suivi du contexte territorial des réseaux et inter-réseaux.

Les réseaux Eclaire bénéficient d'un outil de suivi mis en place avec l'appui du SSA, membre de la cellule académique.

Le tableau de bord et la feuille de route devront faire l'objet d'une large communication dans le réseau et d'un suivi régulier.

### *L'identification des évolutions de pratiques*

Le dispositif ECLORE se tourne vers les enseignants et leurs pratiques professionnelles. Il a vocation à identifier les besoins et à proposer un cadre souple et réactif de formation de proximité. C'est sur l'évolution de ces pratiques qu'il sera possible de juger de son efficacité.

Il est compliqué de trouver des indicateurs objectifs et de faire une analyse fine des gestes professionnels sans verser dans le recensement exhaustif ou l'enquête chronophage. Pour cela, il est important de s'appuyer sur l'existant et de mettre en synergie les dispositifs déjà développés.

Les dialogues stratégiques mis en place depuis un an ont intégré cette dimension en proposant un outil méthodologique intégrant une démarche d'autopositionnement, puis d'autoévaluation, articulant :

- Réussite de l'élève
- Climat scolaire
- Geste professionnel.

Les enseignants sont ainsi invités à se positionner simplement sur une série d'items regroupés par thématiques (accompagnement pédagogique, rituels, stratégies collectives, justice scolaire etc.)

Le croisement des représentations des enseignants quant à leurs pratiques est riche d'enseignement et peut être suivi dans le temps.

Avec l'appui de la cellule académique et avec l'expertise des corps d'inspection, une réflexion sera initiée sur le cadre méthodologique le plus adapté.



# ANNEXES

# Annexe 1

---

## Composition du groupe de travail

**Gilles GROSDÉMANGE**

DASEN

**Thierry MARCHIVE**

IA-IPR doyen du groupe

**Franck ANXIONNAZ**

IEN ET EG doyen du groupe

**Laurent DESPORT**

IEN doyen du groupe

**Marin VOISIN**

Mission IA17

**Carole GASCHARD**

Mission IA79

**Anne FRANCOIS**

Mission IA16

**Alexandre MENANTEAU**

Mission IA86

**Cécile BETERMIN**

IA-IPR groupe projet académique

**Vincent PLANET**

PVS groupe projet académique

**Lucile VANDEBROUCK**

Coordonnatrice de réseau

**Ivan GUILBAULT**

SGA, Directeur des moyens

## Personnes ressources associées

**Amir MISTHTRI**

Pôle web

**Anthony BARILLOT**

DANE

**Bernadette VIÉ**

IEN

**Catherine LIAIGRE**

DAFOP

**Claude CHAIGNE**

IA-IPR, Parcours Avenir

**Delphine PIONNIER**

DIBAG

**Dominique QUÉRÉ**

DANE

**Dominique VIEUX**

CSAIIO

**Eric BARJOLLE**

CARDIE

**Franck PICAUD**

DASEN, Education Prioritaire

**Frédéric ARTAUD**

IENA

**Frédéric FABRE**

IENA

**Joël MICHELIN**

DAFPE

**Mario COTTRON**

directeur de l'ESPE

**Michel SERVANT**

Directeur d'école

**Michèle VINEL**

DAFPEN

**Monique FOUILLOUX**

DAET

**Nadine PAILLER**

DOSES

**Nathalie MARC**

Principale

**Philippe BONVARLET**

IENA

**Pierre-Emmanuel RAFFI**

Proviseur

**Sabine CENSIER**

SSA

**Sarah VAYSSET**

DAAC

**Stéphane GILOT**

DAFCO

**Thierry CLAVERIE**

DASEN, Inclusion scolaire

**Yannick THÉVENET**

Principal

**Yolande DE SOUZA**

Service communication

**Yolande SECHET**

IENA

## Annexe 2

---

Comme suite au nouveau cahier des charges ECLORE, le montant précédemment consacré au financement des réseaux ECLORE, soit **304 500 €**, se déclinera de la manière suivante :

### **Dispositif ECLORE : 202 000 €**

Suite à l'analyse de l'exécution des années précédentes et conformément au projet de cahier des charges, le budget proposé pour soutenir des actions pourra s'articuler autour des thématiques suivantes :

- Formation des enseignants, des corps d'encadrement, autres : le budget consacré à cette thématique (géré par la DAFOP) est renforcé, passant d'un budget de 20 000 € à 40 000 € ;
- Animation, concertation, mutualisation, partage de pratiques à destination des professionnels, co-formation mobilisant les équipes en réseau, avec une attention particulière aux transitions inter-cycles : 100 IMP, soit 125 000 € ;
- Fonctionnement des réseaux : 37 000 €.

### **Projets financés hors ECLORE (gestion confiée aux responsables des missions concernées) : 102 500 €**

Certains projets étaient jusqu'à présent financés sur le budget ECLORE : la redéfinition du dispositif ECLORE, recentré sur les pratiques professionnelles, amène à sortir de ce cadre des actions antérieurement financées, tout en maintenant leur soutien, dans la mesure où elles relèvent de priorités académiques :

- Actions concernant la prévention et la lutte contre l'échec scolaire : l'enveloppe consacrée à cette thématique (30 000 €) aura pour objet de financer l'aide aux « devoirs faits » d'une part (gestion DOSES) et d'autre part, la scolarisation des jeunes allophones (abondement enveloppe CASNAV) ;
- Actions relevant de l'ouverture à la culture : l'enveloppe consacrée à cette thématique et gérée par la DAAC sera abondée de 57 500 € ;
- Actions relevant du parcours citoyen : l'enveloppe consacrée à ces projets pourra être abondée de 15 000 €, gérée par le pôle civisme et citoyenneté.

## Gestion des moyens accordés dans le cadre d'ECLORE, hors fonctionnement

1. Un budget indicatif calculé sur la base des effectifs (avec pondération des effectifs en REP et en ZRR) sera attribué à chaque département (sur l'hypothèse de 125 000 € équivalents à 100 IMP) soit la répartition suivante :
  - Charente : 19 IMP (équivalent à 23 750 €) ;
  - Charente-Maritime : 37 IMP (équivalent à 46 250 €) ;
  - Deux-Sèvres : 19 IMP (équivalent à 23 750 €) ;
  - Vienne : 25 IMP (équivalent à 31 250 €).
2. Les propositions sont présentées par chaque réseau ou inter-réseau avec chiffrage des besoins en IMP académique (1<sup>er</sup> ou 2<sup>d</sup> degré) ou établissement ; elles seront financées prioritairement en IMP, mais à titre exceptionnel, compte tenu de la nature des actions, une conversion des IMP en HS ou en vacances pourra être demandée.
3. Après validation par le Dasen, la proposition sera envoyée par courriel à la DOSES sur une adresse dédiée à cet effet : [ECLORE.DOSES@ac-poitiers.fr](mailto:ECLORE.DOSES@ac-poitiers.fr) pour alimentation du budget et mise en paiement ;
4. Un bilan d'activité de chaque réseau/inter-réseau, précisant les actions, sera transmis à la fin de l'année scolaire à la cellule académique via le DASEN.

## La gestion des moyens de fonctionnement

37 000 € seront consacrés aux frais de fonctionnement des réseaux, et de déplacement des coordonnateurs et coordonnatrices départementaux.

1. Une enveloppe de 1000 euros par réseau est réservée sur le BOP 141 pour faciliter l'activité du comité de pilotage, la mise en œuvre des réunions et la prise en charge des frais de déplacement des membres du réseau.
2. Ces crédits seront versés à un établissement mutualisateur support de l'inter réseau. Une convention sera passée entre le rectorat et chaque établissement support.
3. Les versements seront faits ainsi : 500 euros en début d'année scolaire, et le complément sur demande en fonction des besoins. Un bilan d'utilisation sera produit en fin d'année scolaire.
4. Une enveloppe distincte gérée par les services rectoraux sera consacrée à la prise en charge des frais des coordonnateurs et coordonnatrices départementaux.

## Récapitulatif des moyens accordés

	ECCLORE (en équivalent IMP)	ECCLORE (en €)	HORS- ECCLORE (en IMP)	HORS- ECCLORE (en €)	TOTAL GÉNÉRAL (en €)
Parcours citoyen				15 000 €	15 000 €
Prévention et lutte contre l'échec scolaire de «devoirs faits»				30 000 €	30 000 €
Dispositif ECCLORE	100	125 000 €			125 000 €
Projets culturels (dont musique)			46	57 500 €	57 500 €
Formation des enseignants, corps d'encadrement pédagogique...		40 000 €			40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>165 000 €</b>	<b>46</b>	<b>102 500 €</b>	<b>267 500 €</b>
Fonctionnement des réseaux		37 000 €			37 000 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					<b>304 500 €</b>